«Anne-Catherine LOISIER : Logiciels fous « Comment comptez-vous endiguer cette gabegie de fonds publics ? »»

09/11/2016

Le rapport de la chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France consacré à la gestion de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris a pointé la facture exorbitante du bug informatique survenu en 2011 lors du basculement vers un nouveau logiciel de gestion financière. Un changement de système informatique qui a entraîné une perte réelle de 80 millions d'euros pour l'établissement : « *en termes de fiasco informatique administratif, ce n'est malheureusement pas une première* » a déploré la sénatrice.

Ces « *logiciels fous* » ayant occasionné des désastres s'empilent et les pertes se comptent en centaines de millions d'euros. Anne-Catherine Loisier a cité Orbis, Louvois, ONP (Opération national de paie), CHORUS, SIRHEN ou encore SIRHIUS (système d'information des ressources humaines des ministères économiques et financiers).

« *Lors du PLF 2016, le Sénat avait déjà souligné " la folle spirale des surcoûts " s'agissant du logiciel SIRHEN de L'Education Nationale* » a-t-elle rappelé. Le référé de la Cour des Comptes publié le 28 juin dernier, parle de logiciels « *inaboutis 10 ans après leur lancement* ». Sur ce dossier Sirhius, la cour souligne « *un système de gouvernance inadapté à la conduite efficace du projet* » et des « *coûts significatifs pour un retour sur investissement quasi inexistant* ».

« *Tout cela fait désordre alors que l'Etat affiche sa volonté de réduire les dépenses publiques et de maitriser les dérives des grands projets. Comment, nos administrations vont-elles pouvoir envisager sereinement le passage au prélèvement à la source ?* » a donc demandé la sénatrice.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC